



L affichage dans une entreprise

Par **Baudrier guillaume**, le **10/07/2017** à **23:56**

Bonjour

J aurais aimé savoir si l employeur a le droit d afficher au yeux de toute l entreprises la productivité individuel de chaque ouvriers ?

Par avance merci de votre réponse .

Par **P.M.**, le **11/07/2017** à **09:06**

Bonjour,

Déjà un tel système d'évaluation qui apparemment ne correspond même pas à des objectifs imposés pourrait être considéré nuisible à la santé des salariés que l'employeur a obligation de protéger puisqu'il pourrait être à l'origine notamment de stress...

D'autre part, un tel système pourrait être considéré comme une surveillance du salarié dont éventuellement il n'a pas été mis au courant...

Je pense que c'est déjà sous cet angle que pourrait être contesté un tel affichage pour éviter d'avoir pour réponse que ce qui n'est pas interdit est permis...

Par **chatoon**, le **13/07/2017** à **12:16**

Bonjour,

Je ne vois pas d'objection à formuler contre l'affichage de la traçabilité et de la productivité individuelle d'un salarié.

Par **chatoon**, le **13/07/2017** à **12:25**

Dans l'hypothèse où les résultats sont préjudiciables à un salarié mais authentiques, l'employeur est dans son droit de dire publiquement du mal de son ouvrier puisque le fait diffamatoire concerne sa vie professionnelle et non sa vie privée.

Par **P.M.**, le **13/07/2017** à **13:19**

Bonjour,

Vous n'avez pas encore compris ma réponse qui porte sur la santé du salarié et d'autre part sur sa surveillance mais vous voici maintenant sans objection contre les employeurs à croire que vous êtes devenu patron ou que les procès perdus vous ont servi de leçon mais des salariés, eux, ont déjà obtenu la condamnation de leur employeur en sachant utiliser les bons arguments juridiques comme dans [ce dossier](#)...

Par **Baudrier guillaume**, le **13/07/2017** à **13:36**

bonjour

merci pour vos reponse